

Décision

Générale

colonial

Décision n° 967 du 23 septembre 1948 :

n° 967

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 septembre 1948

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro
30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de trois mois pour en jouir à Tananarive (Madagascar), est accordé à M. Razafimatratra, mécanicien contractuel en service aux travaux publics. M. Razafimatratra rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 1er octobre 1948, et voyagera en 3e classe aux frais du budget local (assimilation : 4e catégorie).

Signé : CHAMBOREDON.